

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session du 22 octobre 2021

01-002 – A31. Soutien départemental au maintien à domicile

Intervention de Nadine Barthe

*Conseillère départementale Cœur de Béarn
Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, vous nous présentez la mise en œuvre de l'avenant 43 qui propose un tarif socle à 22 euros et qui permettra une revalorisation des salaires d'une centaine d'euros pour certains moins pour d'autres. On va dire enfin une reconnaissance.

Vous présentez aussi des mesures pour « renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie » mais avant de parler d'attractivité, il faut regarder la réalité en face et les conditions dans lesquelles s'exercent ces métiers.

Les conditions de travail parlons-en, des auxiliaires de vie qui font souvent des centaines de kilomètres dans la semaine avec leur véhicule personnel entraînant des coûts élevés d'entretien, sans parler de la hausse du carburant qui à ce jour n'a jamais été aussi haut.

Pourquoi pas initier une réflexion sur un accompagnement de ces structures vers l'achat de véhicule professionnel

Initier aussi une réflexion sur l'aménagement de leur temps de travail en faisant des équipes de matin et des équipes d'après-midi afin de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Nous savons que l'aide aux personnes âgées et /ou dépendante se concentre au moment du lever, des repas et du coucher ce qui

correspond à des amplitudes de la journée qui s'étendent de 8h à 20h, coupée en 4 tranches de 2h de travail.

Voilà des réflexions concrètes qui permettraient d'améliorer les conditions de travail.

Une autre réalité tape à notre porte, depuis quelques années les services à domicile tirent la sonnette d'alerte pour faire part de leurs difficultés de recrutement mais ils arrivaient encore à recruter plus ou moins.

Aujourd'hui, au vu des retours de plusieurs services à domicile, on est en état d'urgence.

Des salariés qui partent à la retraite, pas de personnel pour les remplacer, pas de personnel non plus pour remplacer les arrêts maladies entraînant une diminution du personnel pour un nombre d'intervention équivalent. Les services doivent ajuster leurs plannings en diminuant des heures de ménage chez les personnes âgées les moins dépendantes afin de maintenir le niveau d'intervention chez les personnes les plus dépendantes.

Autre difficulté qui pointe son nez, le refus des nouvelles demandes car les services sont dans l'impossibilité d'y répondre.

Voilà aujourd'hui le quotidien des services à domicile, réalité qui n'est plus en adéquation avec la volonté des citoyens qui veulent vieillir chez eux.

Nous souhaiterions que les services du département fassent un état des lieux précis des demandes qui restent sans solution, d'évaluer les diminutions de certaines heures d'interventions afin d'avoir une idée précise de la situation et réfléchir à des alternatives.

Mr le Président, je suis inquiète pour l'avenir, je suis inquiète pour toutes ces personnes qui ne pourront pas être accompagnées et qui seront certainement en grande difficulté pour ne pas dire en danger, nous sommes prêts à travailler sur ces sujets tant l'enjeu est grand, il

en va de la dignité de nos sociétés. Nous demandons donc à être associés aux travaux pour aller au-delà des campagnes de communication qui ne changeront pas la réalité des métiers. Investir et former des gens qui ne tiendront pas la cadence, la pénibilité n'est pas un bon calcul. Il nous faut permettre des conditions de travail dignes et permettre aux personnes âgées qui font le choix de vieillir chez eux de les accompagner au mieux.